

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

Présents : M. ECHIVARD – Mme BARDA - M. BLUM – M. CAVATZ - M.
DREIDEMY – M. HABERMACHER - M. KELLER – M. KOPP – M.
LEYDINGER – Mme PERNET - M. POLLRATZKY – Mme QUODBACH –
Mme TOUSCH – M.VIGOUROUX

Absents :

Procurations : M. LINDEN à M. ECHIVARD

041-2012 : Virement de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
- Compte 73925 en dépenses	+ 694,00 €
- Compte 678 en dépenses	- 694,00 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
- Compte 10223 op.00 en dépenses	+ 680,00 €
- Compte 2313 op.25 en dépenses	- 680,00 €

042-2012 : Eaux pluviales

La participation pour l'évacuation des eaux pluviales est une contribution du Budget Principal aux dépenses supportées par le Budget Annexe du Service Assainissement et ce, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au transfert de ce montant du Budget Assainissement au Budget Principal.

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

043-2012 : Rapport annuel eau potable

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'un exemplaire de la synthèse du rapport d'activité 2011 sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Il est à la disposition des administrés.

044-2012 : Toilettes école élémentaire – Attribution des lots

Concernant la réhabilitation des toilettes de l'école élémentaire le Conseil Municipal attribue les lots aux entreprises ci-après nommées et autorise le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant :

• Lot 1 : IRION de SARRE-UNION	41.565,05 € HT
• Lot 2 : CCM de VOELLERDINGEN	9.042,13 € HT
• Lot 3 : SCHMITT de THEDING	3.436,00 € HT
• Lot 4 : ETB FACADES de REMERING LES PUTTELANGE	7.548,00 € HT
• Lot 5 : PRIM de WILLERWALD	5.182,20 € HT
• Lot 6 : STEINER de LEMBERG	1.986,00 € HT
• Lot 7 : SCHAEFFER de MEISENTHAL	20.720,00 € HT
• Lot 8 : GERBER de SARREWERDEN	7.267,99 € HT
• Lot 9 : PFIRSCH de GROSBLIEDERSTROFF	5.217,00 € HT

045-2012 : Demandes de subvention

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de travaux 2013 suivant :

Travaux de voirie

- Coût HT estimé à 22.413,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de travaux de voirie tel que présenté
- Arrête les modalités de financement comme suit :
 - CONSEIL GENERAL, PACTE II, subvention escomptée 70%, soit 15.680,00 € correspondant au solde de la subvention globale
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Décide d'inscrire les dépenses au budget 2013
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

046-2012 : CPA – Tarification 2013

Monsieur Christophe LEYDINGER, 2^e adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les propositions faites pour la saison touristique 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la tarification TTC suivante pour l'exercice 2013.

CAMPING + GARAGE MORT

• Emplacement standard	630,00 €
• Complément confort	157,50 €
• Complément grand confort	315,00 €
• Supplément par personne ne faisant pas partie des personnes à charge	86,00 €
• Enfant de 12 à 18 ans et plus (à charge avec justificatif)	28,00 €
• Supplément pour chien	42,00 €
• Forfait électrique pour 2 ampères (compris dans le forfait emplacement)	
• Supplément pour 6 ampères	180,00 €
• Supplément pour 10 ampères	330,00 €
• Complément ----- (de 6 à 10 ampères)	180,00 €
• Supplément ordures ménagères	35,00 €
• Forfait eau	50,00 €

SEGEL-CLUB

• Redevance par emplacement	420,00 €
-----------------------------	----------

SUPPLEMENT – DIVERS

• Abri clos	75,00 €
• Intervention électrique	75,00 €
• Supplément pour non-paiement à échéance (jusqu'au 31 mai)	100,00 €

Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement

Frais de remise en état	
• Tarif horaire main d'œuvre	45,00 €
• Tarif horaire engin	80,00 €
• Fourniture électricité au KW	0,11 €
• Fourniture eau au m3	3,15 €

CAMPING DE PASSAGE

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	5,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	2,00 €

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

- Fourniture de courant électrique, 6 ampères
(par jour et par emplacement) 4,00 €
- Supplément pour chien (par jour) 2,00 €
- Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement 10,00 €

CAMPING DE PASSAGE à partir de 7 nuits

- Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end) 4,00 €
- Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude 3,50 €
- Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude,
enfants de – de 12 ans 1,80 €
- Fourniture de courant électrique 6 ampères
(par jour et par emplacement) 3,50 €
- Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement 7,00 €
- Supplément pour chien (par jour) 2,00 €

CARTE DE PECHE – VOILE ET LOISIRS (matériel non fourni)

- Voilier (carte annuelle) 110,00 €
- Voilier (carte mensuelle) 37,00 €
- Voilier (carte journalière) 8,50 €
- Planche à voile annuelle 50,00 €
- Planche à voile mensuelle 35,00 €
- Planche à voile journalière 8,50 €
- Pédalo 2 places (location ½ heure) 4,00 €
- Pédalo 4 places (location ½ heure) 5,00 €
- Pédalo (carte annuelle) 84,00 €
- Pêche annuelle 63,00 €
- Pêche annuelle pour jeunes de 12 à 16 ans 27,00 €
- Pêche avec avancée 126,00 €
- Pêche mensuelle 36,00 €
- Pêche journalière 8,00 €
- Supplément pour non-paiement du ponton à échéance (jusqu'au 31 mai) 50,00 €
- **Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement**
- Toboggan carte forfait A.M. 1,00 €
- Tennis (1H) 2,00 €

DROIT D'ENTREE AU CAMPING

- Voiture avec chauffeur 2,00 €
- Passagers (à partir de 6 ans) 2,00 €
- Piétons – cyclistes (à partir de 6 ans)
2,00 €
- Deux roues (avec conducteur) 2,00 €
- Chien 2,00 €

LAVERIE

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

- Lavage 4,00 €
- Séchage 2,00 €

DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS

- Emplacement annuel 250,00 €
- Emplacement journalier 30,00 €

TARIFS LOCATION – HUTTES

MODELES	<u>Semaine</u> (1ère semaine)	<u>Semaine</u> (à partir de la seconde)	<u>Nuitée</u> (hors juillet-août)
ANAÏS	132,00 €	118,00 €	33,00 €
ISABELLE	154,00 €	138,00 €	38,00 €
OLGA	170,00 €	154,00 €	44,00 €

Tarif à la nuitée : à partir de 2 nuits minimum
Forfait semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 14H,
départ le samedi matin avant 10H – un forfait de 40 € par heure sera
prélevé sur le montant de la caution au-delà.

Les chalets sont équipés de plaques électriques, d'un réfrigérateur, du mobilier courant (lits, table, tabourets) ainsi que de la vaisselle nécessaire.

Vous utilisez un bâtiment sanitaire commun aux 12 chalets. Il n'y a pas d'eau courante dans les chalets.

IMPORTANT : apporter draps et couvertures (lits de 70 cm ou 2 x 70 cm)

Aucune toile de tente ne sera tolérée sur l'aire des huttes.

Toute réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes équivalent à 2 nuitées (chèque au « Trésor Public » encaissable dès réception).

Un dépôt de caution de 200,00 € sera exigé à la remise des clés et restitué après inventaire de fin de séjour (sauf en cas de détérioration, de vol ou de départ tardif).

Le solde de la location est à régler au plus tard à la remise des clés.

Documents à fournir :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Nom, prénom et âge des occupants

La réservation sera effective à la réception de l'ensemble des pièces exigées.

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

047-2012 : Cimetière - Règlement

Après présentation de la mise en place du règlement du cimetière par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention, accepte le règlement tel que présenté.

048-2012 : Cimetière – Prix des concessions et autres tarifs

Le Conseil Municipal, considérant que le prix des concessions fixé en 2001 n'a pas été revu depuis cette date, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 01.01.2013 le prix des concessions trentenaires nouvelles ou à renouveler, comme suit :

- Tombe simple (2m2) : 120 €
- Tombe double (4m2) : 240 €
- Tombe triple (6m2) : 360 €

En outre, le Conseil Municipal décide de mettre en place les tarifs de l'espace cinéraire suivants :

- Columbarium individuel : 400 €
- Caveau cinéraire : 300 €

L'espace de dispersion sera mis à disposition à titre gracieux.

Concernant le caveau provisoire, tout dépôt de corps est gratuit pendant les trente premiers jours à compter de la date de décès. Un forfait de sera 100 € sera facturé par mois suivant le premier mois (le forfait est dû par mois commencé).

De plus, considérant la mise à disposition de la morgue aux habitants des villages voisins, le conseil municipal décide d'augmenter la participation par dépôt de corps pour les familles ne résidant pas à Rémering-lès-Puttelange à 50 €.

049-2012 : Collège EBLE – Affectation subvention

La commune de REMERING LES PUTTELANGE est sollicitée tous les ans pour le versement d'une subvention au collège EBLE de PUTTELANGE AUX LACS.

A partir de 2013, cette subvention sera versée directement au collège EBLE et non plus au F.S.E. du collège. Elle sera versée annuellement pour les voyages et sorties pédagogiques organisés pour les élèves du collège et pour le financement des parts des accompagnateurs lors des voyages.

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

050-2012 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Personnes âgées	/
- Pêcheurs la Tanche	100,00 €
- Mineurs	/
- Billard	/
- Boulistes	100,00 €
- ALEM	900,00 €
- APE	1.000,00 €
- APE (fonctionnement bibliothèque)	700,00 €
- Fit-Mouv'	1.100,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	/
- Arboriculteurs	1.300,00 €
- Football	1.600,00 €
- Taekwondo	1.300,00 €
- Pêcheurs de l'Etang des Marais	600,00 €
- Association Foyer « Les Cordées » (soutien au redémarrage)	500,00 €

051-2012 : Recensement 2013 – Agents recenseurs

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2013 et de nommer 2 agents recenseurs ainsi qu'un coordonnateur communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur ainsi que des agents recenseurs et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2013

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

Sur le rapport du maire, à l'unanimité

DECIDE

➤ **Recenseurs**

- La création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de :
Un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2013.

L'agent sera payé à raison de :

- 1,30 € brut par feuille de logement
- 1,80 € brut par bulletin individuel.

- La nomination de deux agents recenseurs par arrêté
- L'agent titulaire bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire

Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage.

➤ **Coordonnateur d'enquête**

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

- Cet agent bénéficiera :
 - d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire.

Le coordonnateur d'enquête recevra en sus 16,16 € pour chaque séance de formation.

La commune perçoit une dotation forfaitaire de 2.501 € pour l'organisation de ce recensement.

052-2012 : Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur les immeubles :

Section 22 n° 277
Section 28 n° 198/26

053-2012 : Indemnités élections

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des indemnités versées à la Commune pour frais de tenue de l'assemblée électorale des élections présidentielles et législatives en 2012, d'un montant de :

- 246,26 pour les Présidentielles
- 246,26 pour les Législatives

Décide à 13 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer ces indemnités à l'adjoint administratif en charge du dossier.

054-2012 : Chasse communale

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant de la demande de M. Patrice LUDWIG concernant la résiliation de son bail de chasse, lot n° 3, invoquant des motifs personnels graves justifiés ;

Considérant l'Avis de la Commission Consultative Communale

- ACCEPTE la résiliation de son bail de chasse, lot n° 3 au 02 février 2013,
- DECIDE de remettre le lot n° 3 en location selon les modalités décrites dans le cahier des charges ;
- DIT que la caution sera rendue au locataire, quand ce dernier se sera libéré de toutes ses obligations envers la commune.

055-2012 : ONF – Programme des travaux d'exploitation

M. René SEGER, Chef de triage ONF, présente au Conseil Municipal les programmes des coupes et d'exploitation de l'exercice 2013.

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

La recette brute escomptée s'élève à 47.089 € pour un volume total de 1175m3. La dépense totale du programme de travaux est estimée à 31.186,20 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Adopte le programme de travaux 2013 et l'état de prévision des coupes tel que présenté
- Adopte le programme de travaux réalisés par le biais de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour un montant de 31.186,20 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2013

M. René SEGER, Chef de triage ONF, présente au Conseil Municipal le devis ONF concernant la prestation pour la matérialisation des lots du bois de chauffage, exercice 2013.

La dépense est estimée à 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis émanant de l'ONF concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 900,00 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2013

Séance du 13 décembre 2012

Délibérations

041-2012	Virement de crédits
042-2012	Eaux pluviales
043-2012	Rapport annuel eau potable
044-2012	Toilettes école élémentaire – Attribution des lots

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

045-2012	Demandes de subvention
046-2012	CPA – Tarification 2013
047-2012	Cimetière – Règlement
048-2012	Cimetière – Prix des concessions et autres tarifs
049-2012	Collège EBLE – Affectation subvention
050-2012	Subventions aux associations
051-2012	Recensement 2013 – Agents recenseurs
052-2012	Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
053-2012	Indemnités élections
054-2012	Chasse communale
055-2012	ONF – Programme des travaux d'exploitation

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	Procuration à M. ECHIVARD
Caroline BARDA	

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 13 DECEMBRE 2012

Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	
Philippe DREIDEMY	
Vincent HABERMACHER	
Sébastien KOPP	
Emilie PERNET	
Thierry POLLRATZKY	
Chantal TOUSCH	
Jean René VIGOUROUX	